

**DERES
DAEM**

Direction de l'éducation et de la réussite
Direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens

RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT

Contact : des.gestion-college@province-sud.nc

province-sud.nc



Sommaire

1	Préambule.....	3
2	Les espaces non-bâtis.....	3
2.1	Les espaces verts	3
2.2	Le sas d'entrée	3
2.3	La cour	3
2.4	Les terrains d'activités physiques	4
2.4.1	Dans la cour de l'établissement.....	4
2.4.2	Plateau sportif attenant au collège.....	4
2.5	Les parkings.....	4
2.5.1	Le parking du personnel.....	4
2.5.2	Le parking public	5
2.5.3	Les places 2 roues (vélo, trottinette, scooter, etc.).....	5
3	Les tiers lieux	5
3.1	La vie scolaire	5
3.2	Les salles d'étude.....	6
3.3	Le CDI.....	6
3.4	La salle des enseignants	6
3.5	L'accueil du public à l'entrée du collège.....	6
3.6	La salle d'accueil du public	7
3.7	Les sanitaires élèves	7
3.8	Le réfectoire	7
3.9	Les espaces dédiés aux agents	8
3.10	La salle polyvalente	8
3.11	Le foyer socio-éducatif et APE	8
4	Les salles de cours.....	9
4.1	Les salles de cours banalisées.....	9
4.2	Les salles informatiques	9
4.3	Les salles de sciences.....	9
4.4	Les salles de technologie	10



4.5	La salle de musique.....	10
4.6	La salle d'arts plastiques	10
4.7	Les espaces de stockage et de dépôt	11
5	Schéma pour la transition énergétique	11
5.1	Confort thermique.....	11
5.2	Protection solaire.....	11
5.3	Ventilation des salles de classe	12
5.4	Climatisation de certaines salles techniques	12
5.5	Éclairage	12
5.6	Eau chaude sanitaire.....	12
5.7	Panneaux photovoltaïques	12



1 PRÉAMBULE

Cette proposition de référentiel d'aménagement telle qu'elle est développée ci-dessous, vise à créer les conditions favorables pour permettre aux élèves de mieux apprendre.

Ce document n'a pas de valeur de prescription et doit être adapté en fonction de l'évolution des programmes scolaires, des usages promus dans ce cadre, des projets pédagogiques et des réalités de terrain.

2 LES ESPACES NON-BÂTIS

2.1 LES ESPACES VERTS

Le jardin est une partie importante du collège, il assure en même temps un élément de décor et délimite pour une part le territoire du collège. Les haies, sources potentielles de biodiversité, peuvent participer à la clôture de l'établissement.

De plus, le jardin est aussi un lieu pédagogique lorsque les enseignants l'utilisent en cours de biologie ou lors d'un club nature. Un espace en pelouse doit donc être conservé afin qu'il puisse, le cas échéant, se transformer en jardin pédagogique ou en potager à la disposition du collège. Un point d'eau (si possible pluviale) est d'ailleurs dans ce cas utile.

Enfin, les espaces verts doivent créer un paysage pour le collège et participent à la construction du « beau » dans l'établissement. Une liste de plantes endémiques est rendue disponible.

2.2 LE SAS D'ENTRÉE

L'accueil du public externe à l'établissement doit permettre de filtrer les allées et venues dès l'entrée dans l'établissement.

Un sas situé à l'intérieur de l'établissement et contigu de la vie scolaire et/ou du bâtiment administratif constitue un élément important pour la sûreté.

Lorsque cela sera possible, le sas permettra également l'accueil des collégiens en toute quiétude lorsqu'ils arrivent aux abords de l'établissement.

2.3 LA COUR

La cour joue un rôle important dans la sociabilité du collégien et dans son rythme de vie. C'est pourquoi il est important de déterminer un ratio $m^2/\text{élève}$ minimum pour ces cours. Il peut être envisagé $2m^2$ au minimum par élève et $4m^2$ de manière optimum, ce ratio est indicatif. Il devra prendre en compte le nombre de demi-pensionnaires. Cependant, il n'est pas question de refaire entièrement un collège si ce ratio minimum n'est pas atteint. Il guide les concepteurs lors des travaux de rénovations ou d'aménagement.

Une cour ne se réduit pas à une question de taille, une cour est partagée en différents espaces : des espaces calmes, des espaces de détente active et des espaces verts. Il s'agit en l'occurrence de tendre vers l'aménagement de ces trois espaces quand cela est possible. Des gradins permettront d'optimiser l'espace et de créer des lieux de détente.

Par ailleurs, un établissement se doit de protéger l'ensemble des collégiens en cas de mauvais temps. Cela impose des solutions techniques différentes telles que des casquettes, un préau extérieur, etc. selon le contexte.

Les grandes étendues de bitume sont des sources de chaleur importantes dans les collèges. Les surfaces goudronnées seront à limiter ou devront disposer d'un traitement permettant de réduire la température du bitume.

Un bon écoulement des eaux est également nécessaire.

2.4 LES TERRAINS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

Ces terrains peuvent être attenant au collège et/ou inclus en partie à l'espace de détente active de la cour.

2.4.1 DANS LA COUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Le terrain de pratiques de ballon (hand, basket), partie intégrante de la cour, apparaît utile. Il y a une multitude de possibilités selon les tailles disponibles de la surface dédiée à l'établissement.

Si la cour sert de terrain d'activités physiques, le sol doit avoir un traitement contre le bruit pour ne pas gêner les classes.

2.4.2 PLATEAU SPORTIF ATTENANT AU COLLÈGE

Quand cela est possible, un plateau sportif est indépendant de la cour afin d'offrir la possibilité d'être ouvert en dehors des heures du collège, à disposition des communes avec mise en place d'une convention qui abordera la responsabilité des biens et des personnes.

2.5 LES PARKINGS

2.5.1 LE PARKING DU PERSONNEL

Les collèges prévoient le nombre de places suffisant pour accueillir le personnel sans avoir besoin de places de stationnement sur la voie publique.

D'une manière générale, il est nécessaire de rechercher un juste équilibre entre le nombre de places strictement utile au stationnement des véhicules à moteur et les objectifs de développement durable.



2.5.2 LE PARKING PUBLIC

Une coopération entre les collectivités peut permettre d'aménager l'espace public autour des collèges afin de faciliter la circulation et la sécurisation autour des établissements.

2.5.3 LES PLACES 2 ROUES (VELO, Trottinette, SCOOTER, ETC.)

Les circulations douces doivent être développées. Un parking ou un local distinct enseignants et élèves sont à prévoir à l'intérieur de l'enceinte du collège pour se prémunir contre les vols. Les places sont idéalement couvertes.

3 LES TIERS LIEUX

La vie périscolaire concerne tout ce qui n'est pas un cours et occupe une place importante dans le collège, il s'agit du service de la vie scolaire, de la salle des enseignants, du CDI, etc. Ce sont autant d'espaces nécessaires à la bonne marche des collèges et au développement de l'apprentissage.

3.1 LA VIE SCOLAIRE

La vie scolaire doit être au cœur du collège car c'est le lieu névralgique pour les collégiens en dehors des cours. Il faut que la vie scolaire soit placée dans une position centrale au rez-de-chaussée du collège.

La vie scolaire est composée de deux parties, la première constitue l'accueil des collégiens par les surveillants. Cet accueil doit créer dans le même temps un lien direct avec les collégiens tout en permettant d'asseoir une autorité des adultes. Un système de guichet d'accueil ouvert est envisageable. Ce système d'accueil doit être mis en place en complément du bureau du CPE, qui doit conserver une certaine confidentialité.

La vie scolaire doit être proche des salles de permanence et proche du pôle médico-social car le CPE est un des relais importants pour les infirmières/infirmiers et les assistantes sociales/assistants sociaux. De plus, vu le temps partiel de présence du personnel médical au sein du collège, c'est le CPE qui prend en charge les soins lorsqu'ils sont légers.

L'idée est donc que l'infirmerie soit située à proximité du CPE afin d'être accessible rapidement par ce dernier en cas de besoin.

De plus, à côté de la vie scolaire il peut être envisagé une salle d'attente fermée pour protéger l'anonymat de tous ceux qui la fréquenteraient et qui desservirait l'infirmerie, l'assistance sociale et la médecine scolaire.

Ainsi, les acteurs de la vie scolaire et les acteurs du pôle médico-social formeront une chaîne de prise en charge des collégiens qui en auraient besoin.



3.2 LES SALLES D'ÉTUDE

Les salles d'étude doivent permettre à la fois le travail individuel et en équipe. Ainsi, il est proposé deux salles de permanence reliées et vitrées entre elles, en présence d'un adulte pour les surveiller.

De plus, la salle d'étude peut être conçue à proximité de la vie scolaire, voire en prolongation du CDI. En effet, il y du sens dans la continuité entre le CDI, lieu de recherche documentaire et d'emprunt, avec la salle d'étude, espace d'utilisation de ces documents. Le CDI pourrait se situer à côté de la salle d'étude et un point d'accès entre les deux serait permis.

Devant l'innovation de cette nouvelle configuration, elle pourrait être testée au sein d'un collège, avant de l'envisager sur d'autres collèges.

3.3 LE CDI

Un CDI doit prévoir les cinq types de fonction : recherche documentaire papier, recherche documentaire internet, la consultation et travail sur document, l'espace orientation et la lecture de loisir.

Ces 5 fonctions doivent trouver des espaces dédiés à cet effet, et ces espaces doivent être équipés de différents mobiliers et outils numériques en fonction des pratiques.

Le CDI est climatisé.

3.4 LA SALLE DES ENSEIGNANTS

La salle des enseignants doit permettre trois activités distinctes et doit donc être en mesure de répondre en terme d'espace à ces trois activités : une salle de convivialité et de repos, le travail des enseignants individuellement, le travail en équipe.

Dans la mesure du possible, il est prévu d'instaurer une première salle habituelle de convivialité, ensuite une salle de travail individuel avec des ordinateurs pour les recherches internet mais aussi avec suffisamment d'espace pour pouvoir corriger des copies par exemple. Enfin, une troisième salle serait réservée aux échanges entre enseignants pour préparer les activités, se concerter, etc. L'ensemble de ces salles seraient regroupées dans un même endroit.

3.5 L'ACCUEIL DU PUBLIC À L'ENTRÉE DU COLLEGE

L'accueil du public via le sas d'entrée doit être réfléchi avec une signalétique indiquant l'administration, la salle d'accueil, la vie scolaire, afin que les visiteurs, parents ou autres, sachent se repérer dans le collège facilement. Cette signalétique facilite l'accueil de tout nouveau visiteur.

3.6 LA SALLE D'ACCUEIL DU PUBLIC

La mise en place d'une salle dédiée aux rencontres entre enseignants et parents est importante. Cette salle serait susceptible d'être équipée d'un mobilier convivial (fauteuils, tables basses, etc.) afin que le signe émis soit celui de la coopération entre parents et enseignants, en faveur de l'avenir de l'enfant et non celui de la confrontation.

De plus, cette salle pourrait servir à accueillir d'autres visiteurs (reçus par le principal, le CPE, etc.). C'est pourquoi il semble judicieux qu'elle soit située à côté de l'administration et ce, pour deux raisons : les visiteurs n'auront pas à traverser le collège pour se rendre dans cette salle, et l'enseignant recevant un parent ne sera pas en situation d'isolement à son égard.

3.7 LES SANITAIRES ÉLÈVES

Les toilettes sont un espace névralgique et sensible dans tout collège.

De ce fait, les toilettes sont un lieu où les dégradations sont fréquentes, où le rapport à l'autre se fragilise.

L'aménagement doit favoriser l'intimité et faciliter la surveillance pour limiter les dégradations.

Les sanitaires disposés en L ou en rangée parallèle semblent intéressantes.

Une autre solution existe avec des toilettes en façade donnant directement sur la cour et les lavabos pourraient être extérieurs. Un surveillant pourrait également, de la cour, observer les allées et venues des collégiens dans ces toilettes, pendant les temps de récréation.

Une attention particulière sera portée sur le type de matériaux utilisés.

3.8 LE RÉFECTOIRE

Le parcours dans le réfectoire doit être défini afin que ce moment soit le plus agréable possible pour les collégiens. Ainsi la file d'attente doit être protégée des intempéries.

Les collégiens devant se laver les mains avant d'aller manger, des points d'eau sont à placer sur le parcours de la file d'attente. Des points d'eau originaux ont été créés dans certains collèges et apportent un aspect ludique à une activité qui ne l'est guère pour les collégiens.

Le niveau sonore des salles de restauration et leurs alentours sont un facteur de bien-être. C'est un axe d'amélioration raisonnablement réalisable pour des collèges existants. Il existe des solutions variées avec des travaux légers et du mobilier. Il est conseillé de recourir à un spécialiste de l'acoustique pour le diagnostic et les études avant commandes et travaux.

3.9 LES ESPACES DEDIÉS AUX AGENTS

Les agents des établissements doivent être étroitement associés lors de la définition du programme d'un collège. Leur rôle est important dans la bonne marche de l'établissement. De ce fait, des locaux dédiés sont utiles pour leur assurer de bonnes conditions de travail. Il est ainsi nécessaire qu'ils disposent de toilettes, de douches et d'une salle de repos au sein d'un même lieu. Cet espace qui sera dévolu aux personnels sera équipé d'un poste informatique relié à l'internet et d'un téléphone.

Par ailleurs, les agents déjeunent soit avant, soit après le service de restauration, c'est pourquoi il est logique qu'ils puissent en fonction de la configuration des locaux, soit utiliser la salle de restauration réservée aux enseignants et personnels, soit disposer d'un minimum d'équipements électroménagers pour leur confort (réfrigérateur, micro-onde, etc.)

3.10 LA SALLE POLYVALENTE

Les salles polyvalentes de nombreux collèges sont utilisées le plus souvent lors des pauses méridiennes par les surveillants et les animateurs.

Elles peuvent être mutualisées et être plus accessibles au quotidien. En effet, les professeurs pourraient s'en emparer par exemple pour y répéter des pièces de théâtre. Des activités audiovisuelles pourraient y être organisées. Ces salles doivent être réfléchies au travers de l'ensemble des activités éducatives et pédagogiques proposées au sein du collège.

Elles peuvent aussi servir de salle de réception des événements des associations avec mise en place d'une convention qui abordera la responsabilité des biens et des personnes.

Selon le contexte, elles peuvent accueillir le foyer socio-éducatif. Le mobilier sera adapté aux usages et une attention particulière sera apportée aux rangements.

3.11 LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF ET APE

L'établissement mettra à disposition du FSE et/ou de l'APE un espace pour stocker essentiellement les manuels scolaires, les packs de fournitures scolaires, etc.



4 LES SALLES DE COURS

4.1 LES SALLES DE COURS BANALISÉES

Les salles de cours banalisées doivent évoluer avec la généralisation du numérique. L'ensemble des salles disposera d'un câblage multimédia. La disposition des prises et des interrupteurs recevra une attention particulière afin que les équipements soient positionnés de manière optimale. Le mobilier sera adapté aux usages.

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera au minimum de brasseurs d'air.

4.2 LES SALLES INFORMATIQUES

Au niveau de l'organisation des salles informatiques, la configuration la plus répandue est celle le long du mur. Une concertation avec l'équipe pédagogique peut être engagée en vue de définir une nouvelle configuration en lien avec les usages (îlots d'apprentissages par 4).

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera d'une climatisation et de brasseurs d'air.

4.3 LES SALLES DE SCIENCES

Ces salles doivent prévoir le passage des chariots. La configuration doit être le plus flexible possible.

La paillasse enseignante sera une paillasse humide avec un encastrement des prises électriques et réseau. Cette paillasse ne sera pas montée sur une estrade.

Les postes informatiques élèves seront montés sur des supports fixes en périphérie au-dessus de la hauteur des paillasses sèches et mobiles. Des prises électriques situées au sol seront également prévues lorsque cela est possible ou dans le cadre de travaux de rénovation.

Ainsi en fonction de l'activité, la classe pourra être en configuration :

- 100% travail sur PC fixes positionnées latéralement.
- 100% travail sur équipements mobiles (ordinateurs portables) en positionnant les paillasses mobiles au centre de la salle.
- Mixte travail sur PC avec les paillasses latéralement et au milieu avec de l'équipement portables.

Le revêtement des paillasses doit être solide et facilement nettoyable. Les tabourets, doivent idéalement être ergonomiques, réglables en hauteur et sans dossier pour être rangeables sous les paillasses.

Au minimum un point d'eau en fond de classe sera mis en place.

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera au minimum de brasseurs d'air.



L'accent est aussi porté sur le laboratoire qui doit être positionné entre deux salles, et idéalement, être équipé d'un point d'eau, d'une paillasse, d'une armoire, de racks, d'un poste informatique et d'au moins une prise internet.

4.4 LES SALLES DE TECHNOLOGIE

La salle de technologie sera complétée d'une salle de collection si possible, sinon dotée d'un espace permettant le stockage, l'assemblage, la réalisation de maquettes et le positionnement de machines à commande numérique (Charly robot, imprimante 3D, etc.).

Dans la salle de technologie, il est envisagé un espace comprenant du matériel informatique, un espace d'assemblage et des alimentations électriques et internet. Une concertation avec l'équipe pédagogique sera nécessaire afin d'optimiser ces espaces.

Par ailleurs, il peut être envisagé la présence minimum d'un point d'eau en fond de classe.

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera au minimum de brasseurs d'air.

4.5 LA SALLE DE MUSIQUE

Le point le plus important concerne l'insonorisation de cette salle. Son emplacement dans l'établissement sera également considéré de ce point de vue.

L'organisation de la salle doit prendre en compte le nombre de prises de courant qui doivent être suffisamment nombreuses au regard du nombre d'équipements pédagogiques (pianos, batteries, guitares, sonorisations, etc.).

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera au minimum de brasseurs d'air.

4.6 LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES

La salle d'arts plastiques doit prendre en compte la nécessité de surfaces de production artistique, suffisamment grandes pour permettre aux élèves de s'étaler, et des surfaces d'affichages pour valoriser les réalisations. Les tables doivent être suffisamment grandes et le mobilier facilement déplaçable pour reconfigurer l'espace de classe.

Par ailleurs, un point d'eau en fond de classe est nécessaire.

Afin de garantir un confort thermique, chaque salle disposera au minimum de brasseurs d'air.



4.7 LES ESPACES DE STOCKAGE ET DE DÉPÔT

Quand cela sera possible, un nombre suffisant d'espaces de stockage et de dépôt directement reliés via une porte de communication à chaque salle d'enseignement spécifique (musique, arts plastiques, sciences et technologie) sera prévu selon la configuration des établissements.

Quand cela sera possible, un nombre suffisant d'espaces de stockage et de dépôt seront mutualisés pour les salles d'enseignement général (salles banalisées) en fonction de la configuration des établissements.

Pour la partie administrative, un espace de stockage sera prévu en fonction de la configuration des locaux.

5 SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le schéma pour la transition énergétique de la province Sud (STEPS) vise, entre autres, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et donc la consommation d'électricité, des bâtiments provinciaux dont font partie les collèges publics.

De manière générale, le respect des principes de conception bioclimatique et de la norme PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) de Nouvelle-Calédonie est un pré-requis.

Une sensibilisation des occupants à la bonne utilisation des équipements énergivores est à prévoir.

5.1 CONFORT THERMIQUE

L'objectif principal est de garantir le confort thermique des occupants. Tous les travaux d'amélioration énergétique seront donc réalisés dans la recherche de cet objectif primordial. La conduite de sondages (avant et après travaux) pourra être envisagée pour juger de l'impact qualitatif des travaux.

Des mesures avant / après travaux pourront être réalisées pour quantifier l'impact des travaux.

5.2 PROTECTION SOLAIRE

Les réhabilitations lourdes sur l'enveloppe des collèges devront privilégier la protection contre le rayonnement solaire des parois. Les exigences de la norme PEB devront être respectées.



5.3 VENTILATION DES SALLES DE CLASSE

Les exigences de la norme PEB devront être respectées, en terme de ventilation naturelle des espaces mais aussi de ventilation mécanique (ventilateurs de plafond à généraliser le plus possible).

5.4 CLIMATISATION DE CERTAINES SALLES TECHNIQUES

Les exigences de la norme PEB devront être respectées. Une attention particulière sera portée sur la mise en place d'un contrat d'entretien, de maintenance et de contrôle de ces équipements.

5.5 ÉCLAIRAGE

Le recours à l'éclairage naturel doit être privilégié au maximum pour limiter le recours à l'éclairage artificiel. Un dispositif de régulation, adapté à chaque type de luminaire, sera mis en place.

Chaque collège bénéficiera du remplacement de ses éclairages artificiels (intérieur et extérieur) par un système LED afin d'uniformiser les équipements et faciliter la gestion du site.

Les exigences de la norme PEB en terme d'optimisation de l'éclairage naturel et de performance des équipements d'éclairage artificiel sont à respecter.

5.6 EAU CHAUE SANITAIRE

Les exigences de la norme PEB devront être respectées.

Une attention particulière sera portée sur la mise en place d'un contrat d'entretien, de maintenance et de contrôle de ces installations pour détecter et prévenir des pannes, sources de pertes énergétiques.

5.7 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Chaque collège est équipé d'une installation photovoltaïque de type auto-consommation.

Une attention particulière sera portée à la mise en place d'un contrat d'entretien, de maintenance et de contrôle de ces installations pour détecter et prévenir des pannes, sources de pertes énergétiques.

Au minimum un personnel doit être identifié dans chaque établissement pour pouvoir accéder et maîtriser l'application d'acquisition des données du photovoltaïque dans le but de détecter au plus tôt les dysfonctionnements. Cette personne doit également être sensibilisée et formée à la remise en route de l'installation PV après l'intervention des concessionnaires.

Pour tout complément d'information

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉQUIPEMENT ET
DES MOYENS (DAEM)
24 route de la baie des Dames
BP L1
98849 - NOUMÉA CEDEX
+ 20 42 50

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉUSSITE DE LA
PROVINCE SUD (DERES)
55, rue Georges Clemenceau
BP L1
98849 - NOUMÉA CEDEX
+ 20 49 00

Contact : province-sud.nc/nous-contacter

